



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 04 MAI 2023

PROCES VERBAL N° 36

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Secrétaire : Mr GODET Jean-Pierre

Membres présents : MM. GAUVIN Francis - PETIT Jean-Jacques - PRUNIER Jacky

Excusés : MM. GODET Jean-Marie - ROUGER Alain

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 35 du 27 avril 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 22/23 AVRIL 2023

Match n° 24795137 Nueillaubiers (2) – Bressuire Fc (3) en D1

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 27 Avril 2023 PV N° 32, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de **Bressuire Fc (3)**.

Les Commissions Sportive, Litiges et Contentieux enregistrent la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :

Match perdu par pénalité à l'équipe de Bressuire Fc (3) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Nueillaubiers (2) avec 3 buts et 3 Points.

Match n° 24815139 Lezay (1) – Venise Verte (1) en D3 poule D

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 27 Avril 2023 PV N° 32, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de **Lezay Us (1)**.

Les Commissions Sportive, Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :

Match perdu par pénalité à l'équipe de Lezay Us (1) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Venise Verte Fc (1) avec 3 buts et 3 Points.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 04 MAI 2023

PROCES VERBAL N° 36

Match n° 24824294 Comores Fc (2) – Boismé Clessé (1) en D4 poule A

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 27 Avril 2023 PV N° 32, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de **Comores Fc (2)**.

Les Commissions Sportive, Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir : **Match perdu par pénalité à l'équipe de Comores Fc (2) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Boismé Clessé E.S (1) avec 3 buts et 3 Points.**

Match n° 24845817 St Jean Missé (2) – Coulonges Thouarsais (2) en D4 Poule B

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 27 Avril 2023 PV N° 32, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de **St Jean Missé (2)**.

Les Commissions Sportive, Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir : **Match perdu par pénalité à l'équipe de St Jean Missé (2) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Coulonges Thouarsais (2) avec 3 buts et 3 Points.**

WEEK-END DU 29/30 AVRIL 2023

Match 24796269 Pays Thénezéen (1) – Thouars Foot 79 (3) en D2 poule nord

Arbitre : Mr. GINGREAU Stéphane

Réserve d'avant match du club de Thénezay Peyratte Ferrière

Je soussigné BETARD Emilien, licence n° 2543535115, Capitaine du club de Thénezay Peyratte Ferrière, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Thouars Foot 79, pour le motif suivant : des joueurs du club de Thouars Foot 79 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que les deux équipes supérieures du club de Thouars Foot 79 jouaient ce même jour, un match officiel.

Match de référence pour l'équipe 1 : Rochefort F.C (1) - Thouars Foot 79 (1) en championnat Régional 1 poule A du 29/04/2023 à 19 h 00.

Match de référence pour l'équipe 2 : Châtelleraut Portugais (1) - Thouars Foot 79 (2) en championnat Régional 3 poule A du 30/04/2023 à 15 h 00.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir, Pays Thénezéen (1) – Thouars Foot 79 (3) : 0 - 2

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Pays Thénezéen.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 04 MAI 2023

PROCES VERBAL N° 36

Match n° 24796271 Moncoutant (2) – Vrère (1) en D2 poule Nord

Arbitre : Mr. PEROTTEAU Denis

Réserve d'avant match du club de Vrère

Je soussigné, GRIGNON Quentin, licence 2544461684, Capitaine du club de l'US Vrère, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du SA Moncoutant pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match, plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club du SAM (5 dernières journées)

Mr. PETIT Jean-Jacques ne participe pas à l'étude du dossier.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que trois joueurs seulement : BAUDU Arthur licence n° 2545526692 – GUERET Florian licence n° 2543325859 et REZEAU Quentin licence n° 1112451296 ont participé au cours de la saison à plus de 10 matchs (championnat et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club. Référence à l'Article 26 – Participation aux rencontres – Paragraphe C – Restriction collectives – Alinéa 2/b.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Moncoutant SA (2) - Vrère (1) : 6 - 1

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de Vrère.

Match n° 24807536 Co Cerizay (3) – Pays de l'Ouin (2) en D3 poule A

Arbitre : Mr. METAIS Kévin

Réserve d'avant match du club de Pays de l'Ouin

Je soussigné ALBERT BENOIT, licence n° 1182411777, Capitaine du club de Pays de l'Ouin, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Co Cerizay, pour le motif suivant : des joueurs du club de Co Cerizay sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Je soussigné ALBERT BENOIT, licence n° 1182411777, Capitaine du club de Pays de l'Ouin, formule des réserves pour le motif suivant : participation à plus de 10 matchs en équipe supérieure de l'ensemble des joueurs de Co Cerizay

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que les deux équipes seniors du club de Cerizay Co jouaient ce même jour.

Match de référence pour l'équipe 1 : Pays de l'Ouin (1) – Cerizay Co (1) en championnat Régional 3 poule A du 30/04/2023 à 15 h 00.

Match de référence pour l'équipe 2 : Cerizay Co (2) - Chantel.Courl.Chap (1) en championnat Départemental 2 poule Nord du 30/04/2023 à 15 h 00.

Que deux joueurs seulement : DE FREITAS Emanuel licence n° 2545372142 et ROBIN Charly licence n° 1192419561 ont participé au cours de la saison à plus de 10 matchs (championnat et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club. Référence à l'Article 26 – Participation aux rencontres – Paragraphe C – Restriction collectives – Alinéa 2/b.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 04 MAI 2023

PROCES VERBAL N° 36

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Cerizay Co (3) - Pays de l'Ouin (2) : 3 - 2

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de Pays de l'Ouin.

Match n° 24815162 Niort St Liguairé (3) – Lezay (1) en D3 poule D

Arbitre : Mr. FANTIN Olivier

Réserve Technique du club de Niort St Liguairé

Dossier transmis à la Commission d'Arbitrage.

Match n° 24824482 Lutaizien Oiron (1) – Airvo St Jouin (2) en D4 poule B

Arbitre : Mr. AKRE Richard

Réclamation d'après match du club de Lutaizien Oiron

La Commission déclare la réclamation d'Après match, irrecevable.

La Commission n'est pas habilitée pour traiter ce genre fait.

Les droits de Réclamation d'Après match, soit 74 €, seront portés au débit du club de Lutaizien Oiron.

Match n° 24845819 St Jean Missé (2) – St Varent Pierregeay (3) en D4 poule B

Arbitre : Mr. MASSETEAU Julien

Réserve d'avant match du club de St Varent Pierregeay

Je soussigné GRELLIER Emilien, licence n° 2544109847, Capitaine du club de St Varent Pierregeay, formule des réserves sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de St Jean Missé pour les motifs suivants : Sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match, plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de St Jean Missé.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'un joueur seulement : GOISLARD Charly licence n° 2543461141 a participé au cours de la saison à plus de 10 matchs (championnat et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club. Référence à l'Article 26 – Participation aux rencontres – Paragraphe C – Restriction collectives – Alinéa 2/b.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : St Jean Missé (2) - St Varent Pierregeay (3) : 2 - 2

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de St Varent Pierregeay.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 04 MAI 2023

PROCES VERBAL N° 36

Match n° 25516974 Val de Boutonne/Lezay – GJ Aiffres Fors Prahecq en U17 accession LFNA

Arbitre : Mr. PAIN Sébastien

Réserve technique du club de GJ Aiffres Fors Prahecq

Dossier transmis à la Commission d'Arbitrage.

FORFAITS

Amende de 42 €

Match n° 24820792 Frontenay St Symphorien (2) – Aiffres (3) en D4 poule D → **Aiffres 1^{er} forfait**

Match n° 24824845 Pays Maixentais (3) – Chenay Chey Sepvret (1) en D4 poule E → **Chenay Chey Sepvret 1^{er} forfait**

Amende de 32 €

Match n° 25547565 Cherveux (2) – Vouillé (3) en D5-1^{er} Niveau poule D → **Cherveux 3^{ème} forfait**

Match n° 25547443 Fc Autize (4) – Sud Gatine Fc (3) en D5-1^{er} Niveau poule D → **Sud Gatine 1^{er} forfait**

Match n° 25548655 Niort Souché (2) – Val de Boutonne (4) en D5-1^{er} Niveau poule E → **Val de Boutonne 2^{ème} forfait**

Match n° 25548910 Fc Boutonnais (3) – Périgné (2) en D5-1^{er} Niveau poule F → **Fc Boutonnais 1^{er} forfait**

Match n° 25548927 Fomperron Ménigoute (1) – Clussais la Pommeraie (2) en D5-1^{er} Niveau poule F → **Fomperron Ménigoute 2^{ème} forfait**

Match n° 25550243 Inter Bocage (4) – Chatillon Pompaire (3) en D5-2^{ème} Niveau poule A → **Inter Bocage 2^{ème} forfait**

Match n° 25554025 Fc Thouet (2) – Lutaizien Oiron (2) en D5-2^{ème} Niveau poule B → **Lutaizien Oiron 1^{er} forfait**

Match n° 25552848 Pays Thénezéen (3) – Chiché (3) en D5-2^{ème} Niveau poule B → **Chiché 1^{er} forfait**

Match n° 25553969 Pays Argentonnois (4) – Mauzé Rigné (2) en D5-2^{ème} Niveau poule B → **Mauzé Rigné 3^{ème} forfait**

Match n° 25593806 Avenir 79 (4) – Plaine Gatine (2) en D5-2^{ème} Niveau poule C → **Avenir 79 1^{er} forfait**

Match n° 25557968 Venise Verte (3) – Fors (2) en D5-2^{ème} Niveau poule C → **Fors 1^{er} forfait**

Match n° 25557918 Us Pexinnoise (2) – Augé Azay le Brûlé (2) en D5-2^{ème} niveau poule C → **Augé Azay le Brûlé 1^{er} forfait**

Match n° 25560330 Mougou (2) – Paizay le Tort (1) en D5-2^{ème} Niveau poule D → **Mougou 1^{er} forfait**

Match n° 25571839 St Christophe 86 (1) – Valence en Poitou (1) en Féminines à 8 poule C → **Valence en Poitou 2^{ème} forfait**

Match n° 25524574 Niort Afc (3) – Thénezay Futsal (1) en Futsal D3 poule B → **Thénezay Futsal 1^{er} forfait**

FORFAITS GENERAUX

L'équipe 2 de Cherveux en D5-1^{er} Niveau poule D est déclarée Forfait Général

L'équipe 2 de Mauzé Rigné en D5-2^{ème} Niveau poule B est déclarée forfait Général

Les adversaires hebdomadaires de ces équipes seront exempts.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 04 MAI 2023

PROCES VERBAL N° 36

Amende de 21 €

Match n° 25515112 Evsabb Nueillaubiers (1) – Gati Foot (2) en U17-1ère Division poule A → **Gati Foot 1^{er} forfait**

Match n° 25529850 Pays Argentonnois (2) – Gj Esp.N.E. 79 (2) en U15-3^{ème} Division poule A → **Gj Esp.N.E. 79 3^{ème} forfait**

Match n° 25531048 Us Pexinoise (1) – Uspm/La Crèche/Ste Eanne en U15-3^{ème} Division poule B → **Uspm/La Crèche/Ste Eanne 1^{er} forfait**

Match n° 25534208 Etso (1) – Niort Pexinoise (2) en U15 à 7, poule A → **Us Pexinoise 1^{er} forfait**

Match n° 25530567 St Cerbouillé (1) – Gj St Varaudaise (2) en U13-3^{ème} Division poule A → **Gj St Varaudaise 1^{er} forfait**

Match n° 25530630 Vasléenne (2) – Autize Orée (3) en u13-3^{ème} Division poule C → **Vasléenne 2^{ème} forfait**

FEUILLES DE MATCH EN RETARD

Match n° 25545287 Chiché (2) – Amailloux (1) en D5-1^{er} Niveau poule C

Le club de Chiché est prié de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.

Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).

F.M.I. NON UTILISEE – RESULTAT NON SAISI

Amende 14 €

Gj Sud Deux-Sèvres : Match n° 25535617 Gj Sud Deux-Sèvres (2) – Echiré St Gelais (2) en U17-1ère Division poule B

Chauray : Match n° 25529757 Chauray (2) – Beauvoir S/Niort (1) e, U15 Accession Lfna

Match n° 25516515 Chauray (3) – Champdeniers Pamplie (1) en U15-2ème Division poule B

Gj Pays Mauléonnais : Match n° 25529968 Gj Pays Mauéonnais (1) – Chantel.CourL.Chap (1) en U13-1^{ère} Division poule A

DECLARATIONS TOURNOIS/PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois/Plateaux 24 €

- Du club d'Echiré St Gelais : Le 8 mai 2024 - Catégories U10/U11 et U12/U13
- Du club de St Jean Missé : Le 8 mai 2024 - Catégories Jeunes

Tournois/Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 04 MAI 2023

PROCES VERBAL N° 36

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 06/07 MAI 2023

Le match n° 24824492 Airvo St Jouin - Louzy en D4 poule B se déroulera le samedi 06 mai 2023 à 20 h 00 sur le stade P. Laillé à Airvault **(les clubs ont été avisés par la messagerie Zimbra)**

WEEK-END DU 12/13/14 MAI 2023

Le match n° 24824280 Montravers (1) – Inter Bocage (3) en D4 poule A se déroulera le vendredi 12 mai 2023 à 20 h 00 sur le stade de La Petite Boissière

COURRIERS

➤ Du club de Buslaurs Thireuil : Demande pour accueillir une demi-finale de Coupe Deux-Sèvres

Pris note - Remerciements

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOIN